



Joël MOTTIER
Président de la Fédération
Assurance CFE-CGC

COVID19

LA CFE-CGC DEMANDE LE REPORT DE L'APPLICATION DES CCN COMMERCIAUX

La Fédération CFE CGC de l'assurance a officiellement demandé à la FFA de repousser l'effet de l'application des CCN Commerciaux initialement prévue le 1^{er} juillet.

Quid de son application à effet initialement prévu au 1^{er} juillet, la CFE-CGC demande à ce que la date prévue d'application soit reportée de trois mois, soit le 1^{er} octobre, pour avoir une meilleure vision des effets de la pandémie sur le fonctionnement des entreprises et l'énergie nécessaire pour gérer la crise qui en découlera.

Joël MOTTIER, Président de la Fédération Assurance CFE-CGC, pense que certaines sociétés ne seront pas prêtes en juillet et qu'il faut éviter une précipitation inopportune au vu du contexte.

Cette proposition, retenue par la FFA, est appuyée par les cinq autres Organisations Syndicales de la branche Assurance (FO, CFDT, UNSA, CFTC et CGT) et sera étudiée lors de la prochaine commission sociale.

LE MORAL DES SALARIÉS COMMENCE À S'ÉRODER !

Joël MOTTIER évoque le moral des troupes qui commence à se dégrader, dû au confinement, à l'inquiétude sur les rémunérations futures, sur l'emploi futur, et évidemment sur la propagation du virus. Même inquiétude chez les clients qui attendent des réponses.

Certains salariés vivent mal les attaques contre les assureurs, qui ne joueraient pas le jeu dans cette crise. Ils ont le sentiment d'être injustement attaqués, alors qu'ils assument leur travail de proximité auprès de leurs clients. Même si nous savons qu'il est illusoire de faire jouer la garantie perte d'exploitation au risque d'entraîner la chute financière des assureurs et des emplois, les salariés se sentent seuls face à ces critiques.

“ **Les salariés ont le sentiment d'être injustement attaqués, alors qu'ils assument leur travail.** ”

15 avril 2020

La CFE-CGC souhaite que le sujet de la reprise soit davantage à l'ordre du jour, ne serait-ce que pour apaiser moralement les salariés, et surtout voir quelle organisation mettre en place pour réussir ce retour.

Pour les commerciaux, des dispositifs de garanties de gains ou équivalents sont mis en place ou en imminence de mise en place dans toutes les entreprises.

Joël MOTTIER précise que les délégués CFE-CGC sont très actifs et mobilisés. La signature électronique d'accords à distance n'est pas encore opérationnelle dans les entreprises mais tous travaillent à son application. Ceci étant admis juridiquement, le courtage a pu signer son dernier accord de cette façon.

La CFE-CGC alerte sur le sort des agents généraux et leurs salariés (28 000), ainsi que les courtiers dont l'activité est réduite de 90% avec un recours massif au chômage partiel.

La commission sociale a fait un tour d'horizon de l'actualité sociale dans les entreprises du secteur. Il existe très peu de recours au chômage partiel dans l'assurance, hormis le groupe PREVOIR et quelques petites mutuelles (MFA, SMACL en réflexion).

Certaines sociétés, bien que pratiquant le chômage technique, payent ses salariés à 100% et n'auraient pas recours à l'aide de l'état. Cette piste est en cours d'étude par le ministère du travail pour les contours juridiques. Le coût pour la MAIF est de 15 millions d'Euros.

Certains salariés MATMUT, MACIF, COVEA, et autres, sont aussi en dispense d'activité.

Sur les congés, tension chez AXA suite à la volonté initiale d'imposer 10 Jours de JRTT, après 6 Jours de congés quasiment imposés. La tension a baissé d'un cran avec l'intervention un peu plus apaisante et nuancée de la Direction.

Les déclarations du président de la République hier soir, donnent des perspectives plus concrètes de reprise d'activité, avec une date de point de départ le 11 mai.

La Fédération de l'Assurance CFE-CGC reste engagée au quotidien, aux côtés de tous les acteurs du secteur.